



Déclaration de la délégation SUD

faite au cours de la réunion CSE du 18/03/2021

Au cours des derniers mois, nous avons pu constater que la direction avait utilisé le journal interne de l'Entreprise – l'Essentiel – pour attaquer notre délégation. En effet, sous couvert de rendre compte des réunions du CSE, l'employeur a clôturé 3 des 4 articles intitulés « En direct du CSE... » avec les propos suivants :

« Enfin, la Direction regrette le ton inutilement polémique et agressif de la délégation SUD durant cette séance, ainsi que depuis le début de l'année » (Essentiel n° 424 du 17/07/2020)

*« Enfin, au cours de cette réunion a été approuvé le procès-verbal de la réunion du 13 mai dernier. La Direction regrette une nouvelle fois que les seules parties intéressant la délégation SUD soient reprises sous la forme d'un verbatim. Au cours de cette même réunion, une déclaration avait été lue en séance par la Direction, que vous pouvez retrouver **ici** pour information. » (Essentiel n° 426 du 01/09/2020)*

« Les élus SUD ont posé une question (de 5 pages !) portant sur le cas de l'un d'entre eux. La Direction a fermement répondu qu'en premier lieu, il ne s'agit nullement d'une question ou d'une réclamation à laquelle elle se doit de répondre. En second lieu, il a été dit qu'il n'est en aucun cas acceptable de détourner le Comité Social et Economique de son objet en l'utilisant comme tribune individuelle pour répondre à un courrier de rappel des règles envoyé par la Direction à un salarié . » (Essentiel n° 439 du 26/02/2021)

Nous rappelons que la Direction a fait 7 déclarations au cours des dernières réunions du CSE (09/04/2020, 13/05/2020, 03/07/2020, 19/11/2020, 10/12/2020, 21/01/2021 et 18/02/2021), déclarations qui ont toutes été reprises dans les procès-verbaux. Si nous trouvons tout à fait légitime que la direction fasse usage de ce moyen pour « régler ces comptes » avec les élus qui peuvent alors y répondre, il n'en va pas de même avec ces attaques faites dans le journal de l'entreprise. En effet, l'impact n'est certainement pas le même, l'Essentiel étant plus accessible et plus visible que les PV du CSE.

Dans un souci d'équité, nous demandons donc de pouvoir exercer un droit de réponse dans l'Essentiel aux propos que la direction y a tenu à notre rencontre.

La délégation SUD